

La première partie de la troisième session régulière de l'Assemblée générale a eu lieu à Paris, de septembre à décembre 1948. La délégation canadienne a d'abord eu à sa tête le très honorable W. L. Mackenzie King, alors premier ministre, puis l'honorable Lionel Chevrier, ministre des Transports, jusqu'au 2 novembre, alors que l'honorable L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en a pris la direction. La délégation comprenait des sénateurs et des députés accompagnés de délégués et de conseillers du ministère des Finances et du ministère des Affaires extérieures. N'ayant pu terminer l'étude de son programme chargé, l'Assemblée a décidé de tenir une deuxième partie de sa troisième session à Lake-Success en avril 1949.

Admission de nouveaux membres.—En 1948, les Nations Unies n'ont admis qu'un seul nouveau membre: la Birmanie. La demande de l'Italie et du Ceylan a été bloquée par le veto de la Russie. Les divergences de vues entre le bloc soviétique et les membres non communistes ont empêché plus ample étude d'autres demandes d'admission, dont celles du Royaume de la Jordanie Hachémite, de l'Irlande, du Portugal et de l'Autriche, appuyées par les puissances de l'Ouest, et celles de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Finlande, de la Hongrie, de la République des peuples mongols et de la Roumanie, appuyées par l'U.R.S.S. La demande de l'État d'Israël, examinée par le Conseil de sécurité en décembre 1948, n'a pu réunir les sept votes requis pour mériter une recommandation favorable auprès de l'Assemblée générale.

Indonésie.—Le problème de l'Indonésie, sur lequel le Conseil de sécurité se penchait depuis août 1947, paraissait s'acheminer vers une solution au début de l'année 1948. Le 17 janvier, les Pays-Bas et la République indonésienne signaient une trêve militaire et acceptaient un ensemble de principes, proposés par un Comité des bons offices des Nations Unies, comme base d'un règlement politique. Cette entente Renville, complétée deux jours plus tard de principes additionnels, était reconnue en février par le Conseil de sécurité qui a également reçu une résolution canadienne, louant les parties en cause d'avoir convenu d'une trêve et demandant au Comité des bons offices de retourner en Indonésie afin de les aider à trouver un règlement politique.

Après plusieurs mois de vaines négociations, on a de nouveau tenté en septembre d'en arriver à un règlement fondé sur de nouvelles propositions soumises par le représentant des États-Unis au Comité des bons offices. En dépit d'autres négociations entre hauts fonctionnaires des gouvernements hollandais et républicains, la situation a encore abouti à une impasse et, le 14 décembre, le gouvernement des Pays-Bas se déclarait décidé à mettre à exécution son projet de créer les États-Unis d'Indonésie sous la couronne hollandaise. Cinq jours plus tard, les Pays-Bas déclenchaient des opérations militaires et envahissaient les territoires républicains. Cette intervention était sévèrement critiquée par le Comité des bons offices et, au Conseil de sécurité, le représentant canadien déplorait la reprise des hostilités mais s'opposait à une résolution des États-Unis, portant retrait des troupes néerlandaises, parce qu'on ne pouvait y donner suite.

Palestine.—Le Canada a pris part, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, aux efforts tentés en vue de la solution pacifique du conflit palestinien. Comme la Commission chargée de réaliser le plan de partage arrêté par l'Assemblée